

TON PASSEPORT

Tu reçois ton passeport une semaine environ avant le début des vacances d'été. Il est définitif et non remboursable. **Tu dois toujours l'avoir sur toi**

ACHAT

Le jour de la vente, tu achètes un passeport. Tu reçois en même temps la brochure qui t'aide à faire tes choix parmi toutes les activités proposées.

CHOIX

Tu peux choisir jusqu'à 4 activités pour chaque jour. **Plus il y a de choix, plus ton programme sera intéressant.**

Le PVJ utilise un logiciel informatique pour rendre plus équitable le passeport de chaque enfant. Ce programme favorise l'interactivité et rend possible ton inscription par Internet.

Ce logiciel établit un programme d'activités d'une manière complètement indépendante de la rapidité de l'inscription et des contraintes extérieures.

Ceci te laisse une semaine pour faire tes choix.

2 enfants (au maximum) peuvent être inscrits ensemble, toutes leurs activités doivent être identiques et leurs bulletins doivent être agrafés et envoyés ensemble. Evidemment, vous devez être dans la même tranche d'âge.

COMMENT FAIRE ?

Par Internet

En achetant ton passeport, tu vas recevoir un n° de passeport et un code. Ce code te permettra de choisir tes activités par Internet.

Va sur le site du PVJ www.passeportvacancesne.ch, clique sur Passeport puis sur le lien choix d'activité et suis la procédure qui est demandée.

Pour des raisons de contrôle parental, **après avoir imprimé tes choix** tu dois faire signer ta feuille et nous la renvoyer à l'adresse

Passeport Vacances pour les jeunes
case postale 2854
2001 Neuchâtel

Par écrit

Si tu ne peux pas t'inscrire « en ligne », tu écris tes choix sur la feuille qui te sera remise lors de la vente et tu la renvoies après l'avoir faite signer à l'adresse ci-dessus.

Le comité n'est constitué que de bénévoles et l'utilisation des moyens d'inscription en ligne allège considérablement le travail. Merci d'avance.

DISCIPLINE

Les participants inscrits à une activité **doivent y participer**. En cas d'empêchement majeur, prière d'avertir le PVJ. Des contrôles de présence seront effectués.

Nous exigeons des enfants une bonne discipline et une attitude correcte.

En cas de comportement inapproprié, le PVJ se réserve le droit d'annuler le programme d'un ou plusieurs enfants!



MODIFICATION D'ACTIVITE ET METEO

Ce logo indique que l'activité est dépendante de la météo. Elle peut donc être **annulée** ou **modifiée**. **Tu dois téléphoner au n°1600, rubrique 3** (club-association). Le message est diffusé au plus tôt 3 heures avant le début de l'activité.

HORAIRE

La durée de chaque activité est approximative et peut être réduite ou augmentée sans préavis !

ACCOMPAGNEMENT

L'un des buts du Passeport Vacances est de stimuler l'indépendance. Seules les activités mentionnées

" A " bénéficient d'un accompagnateur.

Les coordonnées des accompagnateurs ne sont pas communiqués à l'avance.

Les organisateurs du PVJ sont toujours à la recherche d'accompagnateurs.

Vous les parents, n'hésitez pas! Devenez accompagnateurs! Nous vous renseignerons avec plaisir.

ASSURANCE

Tous les participants au Passeport Vacances doivent être assurés en cas d'accidents et sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

INTERNET

A l'achat de ton passeport, tu reçois un code, celui-ci te permet de choisir tes activités en ligne et durant toute la durée de ton passeport tu peux consulter ton programme avec ton code.

TRANSPORTS PUBLICS

Utilise les transports publics!

Ton passeport **durant ces 2 semaines de validité** te permet de circuler librement sur le réseau de transports publics correspondant à ton domicile.

TN valable sur tout le réseau TN du lundi au samedi, **sauf** sur les lignes régionales de Chaumont, de Savagnier et de la Béroche. Sur ces lignes, seuls les enfants qui y sont domiciliés bénéficient du libre parcours.

SNLN valable sur le réseau LNM du **lac de Neuchâtel** du lundi au samedi

VR valable pour les enfants domiciliés au Val-de-Ruz.

RVT valable pour les enfants domiciliés au Val-de-Travers.

CFF valable pour les enfants utilisant le train pour se rendre de leur domicile jusqu'à Neuchâtel.

Pour toutes les activités se déroulant en dehors du réseau TN, les frais de transport sont pris en charge par le Passeport Vacances, sauf cas exceptionnels.